

LES ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS : PORTRAIT ET RECOMMANDATIONS POUR LE RÉSEAU DE DEUXIÈME GÉNÉRATION

Par Veronika Kachanova

Récipiendaire d'une bourse d'études supérieures de RECYC-QUÉBEC

Dans le cadre de la maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke

SOMMAIRE

Le présent essai visait à dresser un bilan actuel du réseau d'écocentres au Québec et à définir les meilleures pratiques pour les écocentres de deuxième génération des plans de gestion des matières résiduelles.

Dans un premier temps, une revue des aspects légaux, environnementaux, économiques et sociaux a été effectuée afin de mettre en lumière l'encadrement légal de ce type d'infrastructure, son impact sur l'environnement, définir les modes de financement possibles et son rôle dans la société. Ensuite, un inventaire du réseau d'écocentres existants a été réalisé. Les études de cas des six sites d'apport volontaire visités par la auteure, dont un en Allemagne, ont contribué à déterminer les meilleures pratiques et à formuler des recommandations adaptées au contexte québécois.

En ce qui a trait à l'encadrement réglementaire, des changements au niveau provincial sont prévus dans le but d'assurer un meilleur suivi des matières. Au niveau municipal, on constate que la réglementation d'urbanisme est complexe, d'où l'importance d'harmoniser la vision de planification de la gestion des matières résiduelles avec celle de l'aménagement du territoire. La recherche a permis de constater qu'une réglementation municipale définissant la portée et les règles des services rendus par les écocentres à la population est déjà adoptée par certaines administrations municipales, dont d'autres municipalités pourraient s'inspirer.

En ce qui a trait à l'aspect environnemental, il est démontré que l'impact positif de l'écocentre sur l'environnement est important. Toutefois, des efforts devraient être mis en place afin de réduire les impacts de l'infrastructure sur son milieu. L'obtention de la certification LEED ou l'intégration de certains éléments durables proposés par LEED dans le concept d'aménagement d'un écocentre serait une approche à privilégier. La réduction des gaz à effet de serre générés par les déplacements des usagers aux écocentres constitue également un enjeu. L'optimisation des déplacements et la diminution de la marche au ralenti sont donc des pratiques à encourager.

Quant à l'aspect économique, on constate que la source principale de financement est municipale. Cependant, il existe différents programmes gouvernementaux offrant des subventions, prêts ou redistributions de redevances aux municipalités au chapitre des matières résiduelles. Les écocentres peuvent générer des revenus en mettant sur le marché certaines matières, en exigeant des tarifs aux usagers et en recevant des compensations dans le cadre des programmes de la responsabilité élargie des producteurs.

Au chapitre social, il ressort que les écocentres sont appréciés par les citoyens et qu'ils sont des acteurs importants d'information et de sensibilisation auprès du public.

Le présent travail a permis de constater que le réseau des sites d'apport volontaire au Québec est en forte croissance depuis les dix dernières années. En 2014, 211 sites d'apport volontaire ont été recensés dans la province de Québec, alors qu'en 2005 il y en avait seulement 74. Grâce à la réalisation d'un sondage auprès de l'ensemble des administrations municipales régionales, il a été possible d'obtenir des informations détaillées sur l'aménagement, le fonctionnement et la performance de 49 sites d'apport volontaire, ce qui représente un taux de réponse de près de 23 %. Les écocentres ayant participé à l'enquête desservent ensemble plus de 50 % de la population du Québec. En moyenne, il y a un site pour un bassin de population de 85 000 personnes. Les résultats du sondage nous ont démontré que le taux de détournement moyen est de 75 %, ce qui confirme le rôle important des écocentres dans le système québécois actuel de gestion des matières résiduelles.

En conclusion, ce travail de recherche a permis de formuler plusieurs recommandations pour les écocentres de deuxième génération des plans de gestion des matières résiduelles.

Recommandations de planification

1. Harmoniser la vision de la gestion des matières résiduelles avec les outils d'aménagement
2. Évaluer la possibilité d'offrir le service d'apport volontaire aux ICI
3. Envisager des solutions alternatives à une infrastructure permanente
4. Identifier les partenaires
5. Analyser le profil de la population afin d'offrir les services adaptés aux besoins

Recommandations sur l'aménagement d'un écocentre

1. Former une équipe de projet pluridisciplinaire et analyser les installations existantes
2. Concevoir le site de façon à éviter le temps d'attente important
3. Réduire l'empreinte environnementale de l'écocentre
4. Prévoir une balance sur le site

Recommandations sur la gestion

1. Élaborer un guide de gestion
2. Implanter un système informatique de gestion des entrées
3. Diversifier le type de gestion afin de réduire les coûts
4. Apporter une attention particulière à l'affichage et à la signalisation sur le site

Recommandations sur la récupération des matières

1. Développer les activités de démantèlement des matières
2. Viser l'atteinte d'un taux de détournement supérieur à 75 %
3. Adopter la réglementation municipale favorisant l'apport volontaire
4. Rediriger les meubles rembourrés vers des filières mises en place par les commerçants
5. Faciliter le transport des matières résiduelles vers les écocentres

Recommandations sur les communications

1. Publiciser les règles d'accès et de fonctionnement des écocentres
2. Diversifier les outils de communications pour rejoindre différents groupes de population

Vous pouvez consulter la version intégrale de l'essai ainsi que la liste des références et la bibliographie sur le site Internet de l'Université de Sherbrooke

<http://www.usherbrooke.ca/environnement/fr/publications/essais-et-memoires/>